

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
SD attractivité / recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP section génie civil option équipements techniques-énergie, est constitué comme suit pour la session 2025 :

**Président**

M. Régis RIGAUD  
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

**Vice-Président**

M. Jean-Philippe BICHAUD  
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LIMOGES

**Secrétaire générale**

Mme Sabine BRISMONTIER HORNEZ  
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie d' AIX-MARSEILLE

**Membres du jury**

M. Magid ABCHIR  
Professeur de lycée professionnel

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Marlène ARNAUNE  
Professeure de lycée professionnel

Académie de LIMOGES

M. Pierre-Alain BARBAROUX  
Professeur de lycée professionnel

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Pascal GUILLERM  
EC. R Professeur de lycée professionnel

Académie de BORDEAUX

Mme Céline MURAT  
Professeure de lycée professionnel

Académie de TOULOUSE

Mme Hélène POCHAT-COTTILLOUX  
Professeure de lycée professionnel

Académie de LIMOGES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 novembre 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale  
et par délégation  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

